



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9292^e séance

Jeudi 23 mars 2023, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Fernandes	(Mozambique)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Stastoli
	Brésil	M. de Almeida Filho
	Chine	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M. Olmedo
	Gabon	M. Doumbeneny Ndzigina
	Ghana	M. Abudu-Birresborn
	Japon	M ^{me} Shino
	Malte	M ^{me} Gatt
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Jacobs

Ordre du jour

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/215, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Fédération de Russie, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2680 (2023).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent du renouvellement aujourd'hui, pour une année supplémentaire, du mandat du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006). Nous nous réjouissons que la résolution 2680 (2023) autorise à nouveau le mandat du Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée, qui fournit des évaluations, analyses et recommandations crédibles, factuelles et indépendantes sur la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la République populaire démocratique de Corée. Ce travail n'a jamais été aussi important à la lumière du nombre sans précédent de provocations auxquelles se livre la République populaire démocratique de Corée. Et nous sommes très satisfaits de voir la

résolution 2664 (2022), corédigée par les États-Unis et l'Irlande, s'appliquer aux travaux du Comité 1718.

Nous avons examiné plusieurs propositions avant que la majorité ne prenne la décision d'opter pour une prorogation technique. Ces propositions concernaient des préoccupations liées notamment aux fuites, au fonctionnement interne et à la composition du Groupe d'experts, ainsi qu'à l'amélioration du processus permettant de recevoir des évaluations régulières du Groupe d'experts sur les progrès réalisés par la République populaire démocratique de Corée en matière de missiles balistiques, par exemple au moyen de séances d'information ou de comptes rendus d'incidents. Même si nous n'avons pas pu parvenir à une décision sur un ensemble de mesures permettant de répondre à toutes ces préoccupations, nous espérons poursuivre les discussions sur ces points importants dans le cadre des travaux réguliers du Comité.

La résolution sur la prorogation du mandat réaffirme ce que de multiples résolutions ont établi, à savoir que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs continue de menacer la paix et la sécurité internationales. Nous nous réjouissons que tous les membres du Conseil aient réaffirmé cela et nous attendons avec grand intérêt de poursuivre nos efforts pour faire face à la menace posée par les programmes illégaux d'armes de destruction massive et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine vient de voter pour la résolution 2680 (2023), sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006). Je voudrais exposer brièvement la position de la Chine.

En tant que puissance responsable et membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine est pour la mise en œuvre pleine, entière et précise des résolutions du Conseil relatives à la République populaire démocratique de Corée et soutient le Comité 1718 et le Groupe d'experts dans leurs efforts pour promouvoir l'application effective des résolutions pertinentes, dans le strict respect de leurs mandats. Sur la base de ces considérations, la Chine a voté pour ce projet de résolution sur la prorogation technique du mandat.

Dans le même temps, je voudrais souligner que les résolutions du Conseil sur la République populaire démocratique de Corée stipulent clairement que les sanctions ne doivent pas avoir de conséquences humanitaires

négligentes sur les moyens de subsistance de la population. Il est déconcertant de constater que la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée s'est aggravée depuis un certain temps, en raison des effets conjugués des sanctions, de la pandémie et d'autres facteurs. Le Conseil, le Comité et le Groupe d'experts devraient y accorder l'attention nécessaire et prendre les mesures qui s'imposent.

La Chine a lancé à plusieurs reprises des appels en ce sens et proposé des amendements constructifs à cet égard durant les consultations sur la résolution adoptée aujourd'hui. La Chine prend acte des efforts déployés par le rédacteur pour répondre aux préoccupations des différentes parties, mais les principaux éléments des amendements proposés par la Chine n'ont pas été retenus. En outre, certaines des suggestions faites par la Chine concernant les méthodes de travail et la performance du Groupe d'experts n'ont pas non plus été prises en compte. Nous trouvons cela regrettable.

La Chine espère que le Comité et le Groupe d'experts s'efforceront activement d'apporter des améliorations substantielles dans les domaines que j'ai mentionnés et qu'ils traiteront efficacement les questions pertinentes. La Chine est disposée à poursuivre les consultations avec toutes les parties et à déployer des efforts conjoints à cette fin.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie a voté pour la résolution 2680 (2023), qui proroge le mandat du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée.

Toutefois, dans le même temps, nous regrettons que les États-Unis, en leur qualité de rédacteur, n'aient pas pris en compte un certain nombre de propositions importantes, notamment celles soumises par notre délégation, concernant la nécessité de réduire au minimum les conséquences négatives imprévues des sanctions sur la population civile de la République populaire démocratique de Corée, ainsi que d'améliorer la coordination et l'efficacité des travaux du Groupe d'experts d'une manière générale.

Nous espérons que ces problèmes seront soigneusement examinés et réglés à l'avenir. Nous espérons en outre que, sous la direction compétente du Comité, le Groupe continuera à s'acquitter de manière impartiale des fonctions qui lui ont été confiées par le Conseil de sécurité, dont la première est d'aider cet organe subsidiaire à mettre en œuvre son mandat.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je voudrais tout d'abord saluer l'adoption unanime de la résolution 2680 (2023). Nous remercions les États-Unis d'avoir facilité le processus qui a abouti au renouvellement du mandat du Groupe d'experts qui soutient le travail du Comité de sanctions 1718 (2016). Nous sommes également reconnaissants envers tous les membres du Conseil pour leur engagement en faveur du consensus.

Le Groupe d'experts remplit une tâche particulièrement importante. Ses rapports sont une source inestimable d'informations pour le Comité et les États Membres de l'ONU concernant la mise en œuvre des sanctions. Nous le remercions pour son travail et ses recommandations, en particulier en cette période critique où la République populaire démocratique de Corée continue d'accélérer considérablement son programme illicite d'armement nucléaire et les restrictions liées à la pandémie continuent à entraver l'accès et l'aide humanitaire à la République populaire démocratique de Corée.

Le mandat reconduit aujourd'hui entérine l'application de la résolution 2664 (2022). Cette résolution reflète les efforts du Conseil pour faciliter une aide humanitaire sans entrave.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon se félicite de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 2680 (2023), qui proroge le mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009).

Au cours des négociations sur la résolution adoptée aujourd'hui, des discussions vives et franches ont été menées sur le mandat du Groupe d'experts. Nous prenons note des différents points de vue exprimés par les membres du Conseil et du fait que tous les points de vue n'ont pas nécessairement été reflétés dans le projet de résolution faute de consensus. À cet égard, nous saluons tout particulièrement les efforts inlassables déployés par les États-Unis, en leur qualité de rédacteur, pour maintenir l'unité des membres du Conseil et veiller à ce que les discussions se déroulent de manière équilibrée et constructive.

Face à la menace continue et croissante que la Corée du Nord fait peser sur la paix et la sécurité internationales, le rôle du Groupe d'experts demeure essentiel et devient de plus en plus important. À cet égard, le Japon prend note avec satisfaction des rapports du Groupe d'experts sur les activités liées aux programmes nucléaires et de missiles balistiques de la Corée du Nord

et demande au Groupe de continuer à mettre à disposition ses compétences spécialisées et son savoir en temps opportun, notamment au moyen de comptes rendus d'incidents et de séances d'information sur des aspects spécifiques du non-respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives à la Corée du Nord.

Nous demeurons également préoccupés par la situation humanitaire désastreuse en Corée du Nord. Mais en même temps, nous devons être conscients que ce n'est pas le régime de sanctions, mais plutôt le régime nord-coréen qui maintient la situation en l'état, car au lieu d'utiliser ses ressources pour améliorer le bien-être du peuple de la Corée du Nord, il les utilise pour mettre au point des armes de destruction massive, et

refuse l'aide humanitaire, y compris l'aide fournie par le système des Nations Unies et l'aide exemptée de sanctions par le Comité créé par la résolution 1718 (2016).

Le Japon réaffirme son engagement à coopérer avec le Groupe d'experts en vue de la mise en œuvre intégrale et stricte de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant la Corée du Nord, tout en exhortant également tous les États Membres à appliquer pleinement lesdites résolutions et à coopérer avec le Groupe d'experts et le Comité 1718 pour contrer fermement la menace que la Corée du Nord fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

La séance est levée à 15 h 20.